

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 9 avril à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 29      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 3 avril 2018 s'est réuni le lundi 9 avril à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, CARBONNET Serge, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, MARCHAND Jean-Pierre, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, CAMPS Brigitte, MAURIN Patrick, MAHIEU Anne

Pouvoirs : de MAURIN Patrick à ANGELY Lydie, de CAMPS Brigitte à BRETAGNE Karine, de MAHIEU Anne à HOCQUELET Joël

-----

**C.22**

**Amortissements et Provisions afférents au budget annexe Salle de Spectacles Comoedia**

Par délibération 2016 B 05 en date du 29 Février 2016, le Conseil Municipal de Marmande avait décidé la création du budget annexe Salle de Spectacle COMOEDIA, en application de l'article 201 octies du code général des impôts, et considérant l'instruction comptable M14 pour la gestion de la salle de spectacles Comoedia (dépenses, recettes).

En effet, la location de salle de spectacles n'est pas une opération pouvant être rattachée à l'activité classique de services à caractère administratif, social, éducatif, culturel et sportif, cette activité est donc soumise de plein droit à la TVA.

Les amortissements et les provisions étant obligatoires, il y a lieu de définir les biens concernés par les amortissements et les durées d'amortissement, ainsi que la nature des provisions à constituer :

- compte 2031 Frais d'études et de recherches
- compte 2051 Concessions et droits similaires
- compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique
- compte 2184 Mobilier
- compte 2188 Autres immobilisations corporelles
- provisions semi-budgétaires pour risques et charges et pour renouvellement des immobilisations.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré :**

**Approuve** la définition des biens concernés par les amortissements et les durées d'amortissement comme suit :

- compte 2031 Frais d'études et de recherches 5 ans
- compte 2051 Concessions et droits similaires 5 ans
- compte 2183 Matériel de bureau et Matériel informatique 5 ans
- compte 2184 Mobilier 10 ans
- compte 2188 Autres immobilisations corporelles 7 ans

Les biens inférieurs à 500 € seront amortis sur un an.

La nature des provisions à constituer : provisions semi-budgétaires pour risques et charges et pour renouvellement des immobilisations.

**Précise** que les écritures comptables et les crédits nécessaires à ces opérations d'amortissement et de provisions seront prévues au budget primitif 2018 du budget annexe Salle de spectacle Comoedia :

- amortissement recette au compte 28031 et dépense au 6811
- amortissement recette au compte 28051 et dépense au compte 6811
- amortissement recette au compte 28183 et dépense au compte 6811
- amortissement recette au compte 28184 et dépense au compte 6811
- amortissement recette au compte 28188 et dépense au compte 6811

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 -  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 10 avril 2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



The image shows a circular official stamp of the Mayor of Marmande, with the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and '1000' visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Daniel Benquet'.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 16/04/2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 16/04/2018...

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

A circular official stamp of the Mayor of Marmande is partially visible behind the signature. The stamp contains the text "MAIRIE DE MARMANDE" and "LE 16/04/2018". The signature is written in black ink over the stamp.